



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR  
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex  
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil le, 12 juillet 2012

## La Poste

Pour la CGT, La Poste doit participer à la restauration de l'ensemble des postiers pour la santé et le pouvoir d'achat.

La priorité doit être la restauration sociale collective de qualité dans chaque service à partir de 60 repas.

Le prix social du repas ne doit pas dépasser 3€.

Les nouveaux concepts de restauration proposés par La Poste avec des prestataires privés ne sont que des solutions précaires qui vont dégrader la santé des postiers et leur mal vivre.

La CGT refuse le retour à la gamelle sur la position de travail, même si celle-ci s'appelle maintenant le bento.

Les postiers sont très attachés à leur restauration sociale et souhaitent prendre leur repas dans un restaurant de La Poste, un restaurant inter entreprise ou un restaurant inter administratif.

Les postiers revendiquent leur restauration de qualité.

## TITRE RESTAURANT

### LA POSTE FAIT DES COMPTES RONDS MAIS LES POSTIERS ONT ENCORE FAIM !

Le 1<sup>er</sup> juillet 2012, La Poste augmente sa participation de 10 centimes d'euro pour les indices ou équivalent supérieurs à 387 et de 15 centimes pour les indices inférieurs à 387 (note RH CORP DNAS 2012-0233 DU 29/06/2012), soit concrètement une valeur faciale du titre restaurant de 4€ et 5€ où La Poste paye 2€ et 3€ par titre. La participation des postiers augmentent également de 0,10€ et devient 2€ par TR. Cela fait un compte rond pour La Poste mais cela ne fait pas le bon compte pour les postiers !

La CGT revendique un titre restaurant avec une valeur faciale de 8,80 € et une participation de La Poste de 60%, soit 5,30 € comme le permet la loi de finances 2012.

Pour bénéficier du titre restaurant La Poste met des restrictions d'horaires avec la fin de service avant 13h45 qui excluent des milliers de postiers notamment les facteurs et distributeurs de colis. C'est scandaleux car ils n'ont pas de restauration collective près de leur lieu de travail.

La CGT propose que les postiers ne bénéficiant pas de restauration collective sociale puissent avoir le titre restaurant quelque soit leurs horaires, dans la journée, le soir, la nuit, le week-end pour tous les jours d'activité mensuelle.

La Poste a fait fin 2011 un appel d'offre sur le titre restaurant qui concerne plus de 60 000 postiers sans aucune concertation avec les syndicats malgré les demandes répétées de la CGT

La Poste en a profité pour se faire de la pub et de la com institutionnelle sur les carnets de titre restaurant.

La CGT exige toute la transparence sur la gestion des activités sociales et les marchés. La Poste est plus prompte à passer des marchés avec des prestataires privés dans la restauration collective et individuelle que développer un service public de qualité pour les usagers et les postiers.

Agissons avec la CGT dans les services pour développer la restauration sociale en signant la pétition.